

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er février 2024  
Rapporteur :  
Madame Françoise DORVAL**

**N° 30**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2024 (accusé de réception du 07/02/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux d'effacement de réseaux aériens**

**Des travaux d'effacement de réseaux aériens sont en cours de réalisation dans le cadre de l'opération d'aménagement route du Loc'h. La signature d'une convention de mandat est nécessaire pour la réalisation de travaux supplémentaires liés au réseau d'éclairage public. La participation communale est portée de 132 788,00 € TTC à 137 450,00 € TTC (+4 662,00 € TTC).**

\*\*\*

Suite à délibération du conseil municipal du 30/03/2023, visée le 07/04/2023, la ville de Quimper et le SDEF avaient signé une convention de maîtrise d'ouvrage en date du 26/06/2023 concernant un projet d'effacement de réseaux – route du Loc'h.

Le montant des travaux s'élevait à 123 000,00 € HT (147 600,00 € TTC) et la participation communale à 132 788,00 € TTC.

Or, le projet a été modifié afin d'y ajouter le génie civil supplémentaire pour le réseau d'éclairage public de la ville de Quimper.

Le montant des travaux est porté en conséquence à 136 488,00 € HT (152 000,00 € TTC). La nouvelle participation communale s'élève ainsi à 137 450,00 € TTC.

Il y a lieu d'autoriser la signature d'une convention de mandat car la délibération initiale ne permettait pas la création de génie civil d'éclairage public.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention de mandat « pose de fourreau TPC90 pour reprise éclairage public route du Loch » avec le SDEF ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à la signer.